



VILLE DE GRACEFIELD
Au ❤️ de la Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 11 avril 2023, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présentes, la directrice générale, madame Julie Jetté, la directrice générale adjointe et greffière, madame Julie Thérien et la trésorière, madame Jacqueline Boucher.

Des contribuables et une employée sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-04-123 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2023-04-124 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-125 Adoption des procès-verbaux

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2023 ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 mars 2023.

**2023-04-126 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
– Reddition de comptes 2022**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 731 945,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Qu'elle atteste de la véracité des documents qui ont été déposés lors du dépôt des états financiers.

La trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield la reddition de comptes à cet effet.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Le dépôt du rapport d'audit est déposé aux membres du conseil. Les états financiers 2022 sont également déposés et adoptés par la résolution 2023-04-127.

2023-04-127 Adoption des états financiers 2022

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que le rapport du vérificateur externe ainsi que les états financiers 2022 déposés par la firme AXÈ CPA et présentés par monsieur Simon Thibault soient adoptés et d'en autoriser le paiement.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

2023-04-128 Adoption des comptes municipaux / Mars 2023

Considérant que les comptes municipaux pour le mois de mars 2023 sont déposés ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 637 405,21 \$;

- Salaires nets : 112 378,74 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no 26917 à 26948 pour un montant de 90 083,44 \$
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1665 à 1713 pour un montant de 195 937,10 \$
- Liste des prélèvements : no 2587 à 2639 pour un montant de 239 005,93 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-129 Engagement de dépenses / Avril 2023

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois d'avril 2023 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Urbanisme	445,78 \$
Sécurité publique	3 310,00 \$
Administration	434,12 \$
Transport	6 917,36 \$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2023-04-129.

Que madame la directrice générale Julie Jetté soit autorisée à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-130 Annulation de la facture 5891

Considérant que ce dossier n'a pas eu de suite et que nous devons procéder à l'annulation de la facture suivante :

- Facture 5891 au montant de 2 167,77 \$;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyée de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'annuler la facture énumérée ci-dessus.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-131 Modification à la résolution 2023-02-075 – Offre de Ozéro – Station de lavage de bateau

Considérant qu'une correction et spécification est nécessaire dans la résolution 2023-02-075 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De modifier la résolution et d'ajouter le paragraphe suivant :

Que la dépense soit imputée au fonds de roulement pour une période 3 ans.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-132 Encan 2023 au profit de la fondation Branchaud

Considérant la demande de don reçue de la fondation Branchaud ;

Considérant la réussite de l'encan virtuel 2022 au profit de la fondation Branchaud ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 1 000,00 \$ afin de participer à l'encan virtuel 2023 de la Fondation Branchaud.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-133 Autorisation de paiement – sixième déboursé - Appelle Fred (Soumission 2022-10)

Considérant le bon déroulement des travaux de réparation au centre communautaire ;

Considérant que le surveillant des travaux a recommandé le paiement du sixième déboursé ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 40 430,90 \$ plus les taxes applicables pour le sixième déboursé au contracteur Appelle Fred.

Que cette dépense soit imputée du poste budgétaire 02 70121 522.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-134 Appui – Assurabilité des bâtiments patrimoniaux

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires, grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition, et par conséquent contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield appui la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec demandant d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coûts raisonnables, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et cela, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-135 Autorisation de dépense – Monsieur Jonathan Bélisle

Considérant la réception de l'offre de service de Jonathan Bélisle pour des travaux à effectuer au centre communautaire ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 2 308,00 \$ plus les taxes applicables à monsieur Jonathan Bélisle, tel qu'indiqué dans le devis reçu.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-136 Désaffectation de crédit pour différents postes budgétaires

Considérant que des désaffectations de crédit sont nécessaires pour différents postes budgétaires ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De procéder au transfert budgétaire de 19 850,00 \$ du poste 59 131 26 000 (Exc fonct AFF plaine inondable) et 25 000,00 \$ du poste 59 132 30 000 (Exc. Fonct AFF Forêt proximité) au poste 59 131 29 000 (exc. Fonct Plan Règlement urbanisme).

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-137 Entérinement de dépense – ID Concept

Considérant qu'une commande d'épinglettes a été faite auprès du fournisseur ID Concept ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'entériner le paiement de la facture au montant de 726,75 \$ plus les taxes applicables au fournisseur ID Concept.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04- 138 Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ – Regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais

Considérant que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Gracefield et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

Considérant que Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ ;

Considérant que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 % ;

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires Inc.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long ;

Que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité ;

Que l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

Que la Ville de Gracefield mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

Que la Ville de Gracefield s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Gracefield durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Ville de Gracefield joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public.

Que la Ville de Gracefield s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Que madame la directrice générale Julie Jetté soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette se retirent à 19 h 17.

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron préside la séance pour ce point.

2023-04-139 Autorisation de dépense – Constructions Progénik Inc.

Considérant que des travaux d'urgence pour la toiture du Centre communautaire ont été réalisés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 5 582,00 \$ plus les taxes applicables à Constructions Progénik Inc.

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, président d'assemblée pour ce point, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègrent leur siège à 19 h 18.

2023-04-140 Autorisation de dépense – Groupe DL Solutions informatiques

Considérant que les licences d'antivirus arrivent à échéance ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 184,30 \$ plus les taxes applicables mensuellement à Groupe DL Solutions informatiques pour le renouvellement des licences antivirus.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-141 Embauche d'un stagiaire au département des finances

Considérant qu'une demande de stage a été faite au département des finances ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Danik Tremblay en tant que stagiaire au département des finances à compter du 1^{er} mai 2023 et ce jusqu'au 25 août 2023 inclusivement.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur au poste de commis de bureau classe I à l'échelon 1.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-142 Autorisation de dépense – Clean River

Considérant la nécessité d'acheter les bacs de recyclage, ordures et compost pour le centre communautaire et la salle du Conseil ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 4 820,11 \$ plus les taxes applicables à Clean River pour l'achat de 2 bacs de recyclage, ordures et compost.

La dépense sera imputée aux fonds généraux.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-143 Autorisation de dépense – Équipement 3L

Considérant que des travaux pour rebrancher tous les équipements de la cuisine au Centre communautaire ont été réalisés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 18 540,00 \$ plus les taxes applicables à Équipement 3L.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-144 Autorisation de dépense – Continental Restaurant Equipment

Considérant la nécessité d'acheter un réfrigérateur neuf au Centre communautaire ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 3 025,00 \$ plus les taxes applicables à Continental Restaurant Equipment.

La dépense sera imputée aux fonds généraux.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2023-04-145 Demande d'autorisation - Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lots 5 693 897, 5 695 336 et 5 695 337 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau

Considérant que la notaire, madame Rosemarie Lefebvre-Bastien, représentante de monsieur Éric Tremblay Gauthier a complété et déposé une demande d'appui à la Ville de Gracefield pour analyse et recommandation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Considérant que monsieur Tremblay Gauthier demande l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 5 693 897, cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, pour donation à sa sœur madame Susie Tremblay et son mari monsieur Daniel Rouillier pour y bâtir un chalet et qu'une servitude de passage à des fins résidentielles sera nécessaire ;

Considérant que cette propriété est située dans la zone agricole A-160 et les usages permis : a2, f1, h1 font partis de cette zone ;

Considérant que la classe « Habitation » unifamiliale isolée (h1) est permise dans cette zone ;

Considérant que monsieur Tremblay Gauthier cèdera une servitude de passage sur ses lots 5 695 336 et 5 695 337, du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, tel que démontré sur le plan annexé, préparé par la notaire, madame Rosemarie Lefebvre - Bastien ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron propose et il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield appuie et recommande la demande déposée par la notaire madame Rosemarie Lefebvre-Bastien pour monsieur Éric Tremblay Gauthier pour utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 5 693 897, cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau pour donation à sa sœur madame Susie Tremblay et son mari monsieur Daniel Rouillier, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour y bâtir un chalet et céder une servitude de passage sur les lots 5 695 336 et 5 695 337, du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, tel que démontré sur le plan annexé, préparé par la notaire madame Rosemarie Lefebvre - Bastien ;

- Ladite demande ne contrevient pas à la réglementation municipale ;
- La demande est sans impact négatif au développement des activités agricoles ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-146 Demande d'autorisation - Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lots 5 410 996, 5 411 988, 5 410 953, 5 411 985, 5 411 989, 5 411 990, 5 411 986, 5 411 987 cadastres du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau

Considérant que messieurs Robert J. Rusenstrom et Jacques Rusenstrom étaient co-proprétaires des lots 5 410 996, 5 411 988, 5 410 953, 5 411 985, 5 411 989, 5 411 990, 5 411 986, 5 411 987 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau ;

Considérant le legs universel résiduaire et concernant l'immeuble 2 ;

Considérant que les co-proprétaires monsieur Robert J. Rusenstrom, mesdames Julie Rusenstrom, Lucie Rusenstrom, Isabelle Rusenstrom ont déposé une demande auprès de la Ville de Gracefield pour analyse et recommandation auprès de la Commission de protection de territoire agricole du Québec ;

Considérant que les-copropriétaires désirent procéder à l'aliénation des lots 5 410 996, 5 411 988, 5 410 953, 5 411 985, 5 411 989, 5 411 990, 5 411 986, 5 411 987 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau pour cession entre co-proprétaires ;

Considérant qu'en annexe (3.1) à cette demande, les co-proprétaires désirent séparer les 168.7337ha à parts égales répartit comme suit : monsieur Robert J. Rusenstrom 83ha et mesdames Julie Rusenstrom, Lucie Rusenstrom, Isabelle Rusenstrom 83ha ;

Considérant que ces propriétés sont situées dans la zone agricole A-104 ;

En conséquence, monsieur la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette propose et il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield appuie et recommande la demande déposée par les co-propriétaires monsieur Robert J. Rusenstrom, mesdames Julie Rusenstrom, Lucie Rusenstrom, Isabelle Rusenstrom pour aliéner les lots 5 410 996, 5 411 988, 5 410 953, 5 411 985, 5 411 989, 5 411 990, 5 411 986, 5 411 987 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour cession entre co-propriétaires, répartit comme suit : 83ha pour monsieur Robert J. Rusenstrom et 83ha pour mesdames Julie Rusenstrom, Lucie Rusenstrom, Isabelle Rusenstrom (voir annexe 3.1, jointe à la demande) ;

- Ladite demande ne contrevient pas à la réglementation municipale ;
- La demande est sans impact négatif au développement des activités agricoles ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRANSPORTS

2023-04-147 Signataires – Entente pour l'entretien hivernal du chemin Bois-Franc

Considérant que par sa résolution 2022-12-559, la Ville de Gracefield procédait au renouvellement de l'entente pour l'entretien hivernal du chemin Bois-Franc avec la municipalité de Cayamant ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield ladite entente.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-148 Embauche de journaliers saisonniers et un journalier temporaire

Considérant les offres d'emploi au département des travaux publics pour des postes de journaliers saisonniers et un poste de journalier temporaire ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser les embauches suivantes aux postes de journaliers saisonniers et un temporaire aux dates d'embauche spécifiées :

- Monsieur Marc-André Latourelle, le 4 avril 2023 ;
- Monsieur Wilfred St-Jacques, le 11 avril 2023 (journalier temporaire) ;
- Monsieur Gino Labelle, le 12 avril 2023 ;
- Monsieur Stéphane Bouffard, le 13 avril 2023.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et tous à l'échelon 1.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-149 Annulation de l'appel d'offres 2023-03 – Achat de niveleuse

Considérant l'appel d'offres public 2023-04 pour l'achat de niveleuse avait des lacunes ;

Considérant la nécessité de corriger ces lacunes ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'annuler l'appel d'offres 2023-03 - Achat de niveleuse.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-150 Lancement d'un processus d'appel d'offres – Achat d'une niveleuse

Considérant que la Ville de Gracefield doit relancer le processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'une niveleuse ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De lancer le processus d'appel d'offres public pour l'achat d'une niveleuse.

D'autoriser madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET CULTURE

2023-04-151 Autorisation de dépense - Entretien des sentiers pédestres Pôle d'excellence en récréotourisme (PERO)

Considérant l'offre de services reçue du PERO pour l'entretien des sentiers pédestres au Lac Mud ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser la proposition du PERO pour l'entretien des sentiers au Lac Mud pour la saison 2023 au montant de 1 719,90 \$ plus les taxes.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-152 Autorisation de dépense – Festival des arts et de la scène Val-Gatinois 2023

Considérant la réception de la demande d'appui pour contribuer au succès du festival ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 360,00 \$ (4 billets avantage / 90,00 \$ chacun) plus les taxes.

Un tirage sera effectué parmi les contribuables de Gracefield.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-04-153 Demande d'appui pour l'achat d'un deuxième compresseur

Considérant que chaque service de sécurité incendie doit s'approvisionner régulièrement en air respirable suite aux interventions ou pratiques ;

Considérant qu'actuellement la Ville de Maniwaki possède le seul compresseur d'air respirable sur le territoire de La Vallée-de-la-Gatineau ;

Considérant que la localisation géographique du compresseur est problématique pour certaines municipalités plus au sud ;

Considérant qu'un deuxième équipement est non seulement nécessaire pour optimiser les opérations sur le territoire, mais prolongera la durée de vie de l'équipement de la Ville de Maniwaki ;

Considérant que lorsqu'un bris d'équipement survient, les municipalités doivent se déplacer à l'extérieur de la MRCVG pour s'approvisionner en air ce qui occasionne des coûts supplémentaires ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield appuie la demande de l'Association des Gestionnaires en Sécurité Incendie de la Vallée-de-la-Gatineau au conseil des maires afin d'autoriser l'achat d'un deuxième compresseur d'air respirable et que celui-ci soit installé à la caserne de la municipalité de Kazabazua ;

Que l'AGSIVG s'engage à rechercher les programmes de subvention pertinents ;

Que l'AGSIVG soit mandaté pour rédiger le devis technique et soit le gestionnaire de ce deuxième équipement ;

Que toutes les municipalités aient accès à ce deuxième compresseur et qu'il soit financé par une quote-part équitable pour tous.

Que cette résolution soit envoyée à la MRCVG et toutes les municipalités locales de la MRCVG pour appui.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-154 Nomination d'un représentant pour l'Association des Gestionnaires en Sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que chaque service de sécurité incendie a son directeur incendie ;

Considérant que l'AGSIVG est une association régionale créée pour les directeurs incendie afin de discuter des enjeux de chaque service incendie ;

Considérant que l'AGSIVG demande que chaque municipalité ait un représentant à l'association soit le directeur, un officier du service incendie ou toute autre personne désignée par la municipalité ;

Considérant que les rencontres se tiennent une fois par mois à des endroits différents sur le territoire de La Vallée-de-la-Gatineau.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

De nommer monsieur le directeur du service incendie Michael Gainsford à titre de représentant de la Ville de Gracefield et monsieur Jonathan Lafrenière au titre de substitut à l'Association des Gestionnaires en Sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RAPPORT DE COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19 h 29 à 19 h 39.

CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal :

Les documents relatifs à la correspondance sont déposés aux membres du Conseil.

VARIA

Aucun varia

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-04-155 Levée de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron propose et il est résolu :

Que la présente séance ordinaire soit levée, il est présentement 19 h 40.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe
et greffière

Mathieu Caron

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire